

contenu du message

de ""DDT 46/SG/BP (Bureau des Procédures Environnementales) emis par PEPHILY
Christine (Chef de l'Unité) - DDT 46/SG/BP"" <christine.pephily.-ddt-sg-
bp@lot.gouv.fr>
à "Roussilhes Janine" <roussilhes.janine@orange.fr>
date 05/05/17 08:22
objet Tr: [INTERNET] Enquête publique révision du plan de servitudes aéronautiques
de dégagement au bénéfice de l'aérodrome de Cahors Lalbenque

Bonjour,

Je vous transmets l'observation et proposition d'un usager.

Cordialement,

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique révision du plan de servitudes
aéronautiques de dégagement au bénéfice de l'aérodrome de Cahors Lalbenque

Date : Fri, 5 May 2017 02:46:50 +0200 (CEST)

De : > TAMBOSCO (par Internet) <j.tambosco@wanadoo.fr>

Répondre à : TAMBOSCO <j.tambosco@wanadoo.fr>

Pour : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

Bonsoir,

Dans le cadre de l'enquête en objet, il me paraît que la réduction de la longueur de piste utile n'est pas un inconvénient dans la mesure où Cahors et le nord du Lot bénéficient de la proximité de l'aéroport de Brive Cressensac de capacité suffisante, qui dessert également le Périgord et où des investissements importants ont été réalisés. Il serait même néfaste aux deux structures de créer une concurrence entre elles. Quant au Sud du département il est naturellement tourné vers Toulouse.

Dans une période économie difficile, il me semble qu'il convient de gérer les moyens au strict niveau nécessaire.

Sincères salutations.